



Géothermie, suspension de l'enquête publique

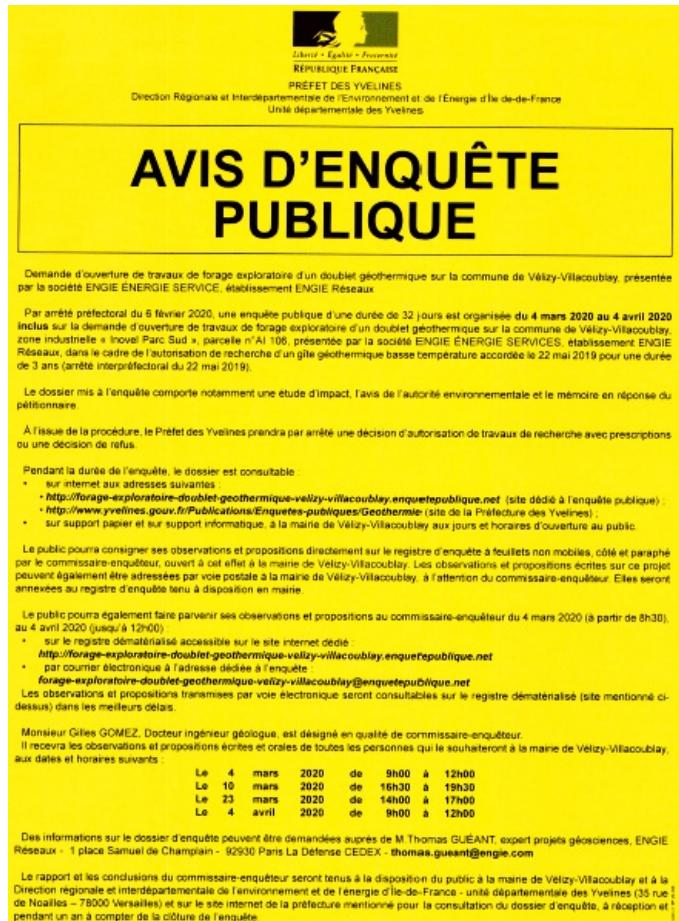
AKTUALITÉ

ARBEIT

Donnerstag, 26. März 2020

Géothermie, suspension de l'enquête publique

L'enquête publique sur le projet de station de géothermie pour le chauffage urbain est suspendue et se prolongera automatiquement à la fin de la période de confinement.



Avis d'enquête publique

Demande d'ouverture de travaux de forage exploratoire d'un doublet géothermique sur la commune de Vélizy-Villacoublay, présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICE, établissement ENGIE Réseaux.

Par arrêté préfectoral du 6 février 2020, une enquête publique d'une durée de 32 jours est organisée du 4 mars 2020 au 4 avril 2020 inclus sur la demande d'ouverture de travaux de forage exploratoire d'un doublet géothermique sur la commune de Vélizy-Villacoublay, zone industrielle « Inovel Parc Sud », parcelle n°AI 106, présentée par la société ENGIE ENERGIE SERVICES, établissement ENGIE Réseaux, dans le cadre de l'autorisation de recherche d'un gisement géothermique basse température accordée le 22 mai 2019 pour une durée de 3 ans (arrêté préfectoral du 22 mai 2019).

Le dossier mis à l'enquête comporte notamment une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines prendra par arrêté une décision d'autorisation de travaux de recherche avec prescriptions ou une décision de refus.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

Sur internet aux adresses suivantes :

<http://forage-exploratoire-doublet-geothermique-velizy-villacoublay.enquetepublique.net> (site dédié à l'enquête publique) ;
<http://www.yvelines.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Geothermie> (site de la Préfecture des Yvelines) ;

Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, collé et paraphé par le commissaire-enquêteur, ouvert à cet effet à la mairie de Vélizy-Villacoublay. Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à la mairie de Vélizy-Villacoublay, à l'attention du commissaire-enquêteur. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie.

• également être adressées par voie postale à la mairie de Vélizy-Villacoublay. Elles seront annexées au registre d'enquête tenu à disposition en mairie.

Le public pourra également faire parvenir ses observations et propositions au commissaire-enquêteur du 4 mars 2020 (à partir de 08h30) au 4 avril 2020 (jusqu'à 12h00) :

- sur le registre de matérialisé accessible sur le site internet de :

<http://forage-exploratoire-doublet-geothermique-velizy-villacoublay.enquetepublique.net>

- par courrier électronique à l'adresse de l'enquête :

forage-exploratoire-doublet-geothermique-velizy-villacoublay@enquetepublique.net

Les observations et propositions écrites et orales de toutes les personnes qui le souhaiteront à la mairie de Vélizy-Villacoublay, aux dates et horaires suivants :

Le 4 mars 2020 de 09h00 à 12h00

Le 10 mars 2020 de 16h30 à 19h30

Le 23 mars 2020 de 14h00 à 17h00

Le 4 avril 2020 de 09h00 à 12h00

Des informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Thomas Guéant, expert projets géosciences, Engie Ressources, 1 place Samuel de Champlain 92930 Paris La Défense Cedex thomas.gueant@engie.com

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Vélizy-Villacoublay et à la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France ? unité d'interdépartementale des Yvelines (35 rue de Noailles 78000 Versailles) et sur le site internet de la préfecture mentionné pour la consultation du dossier d'enquête, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.